

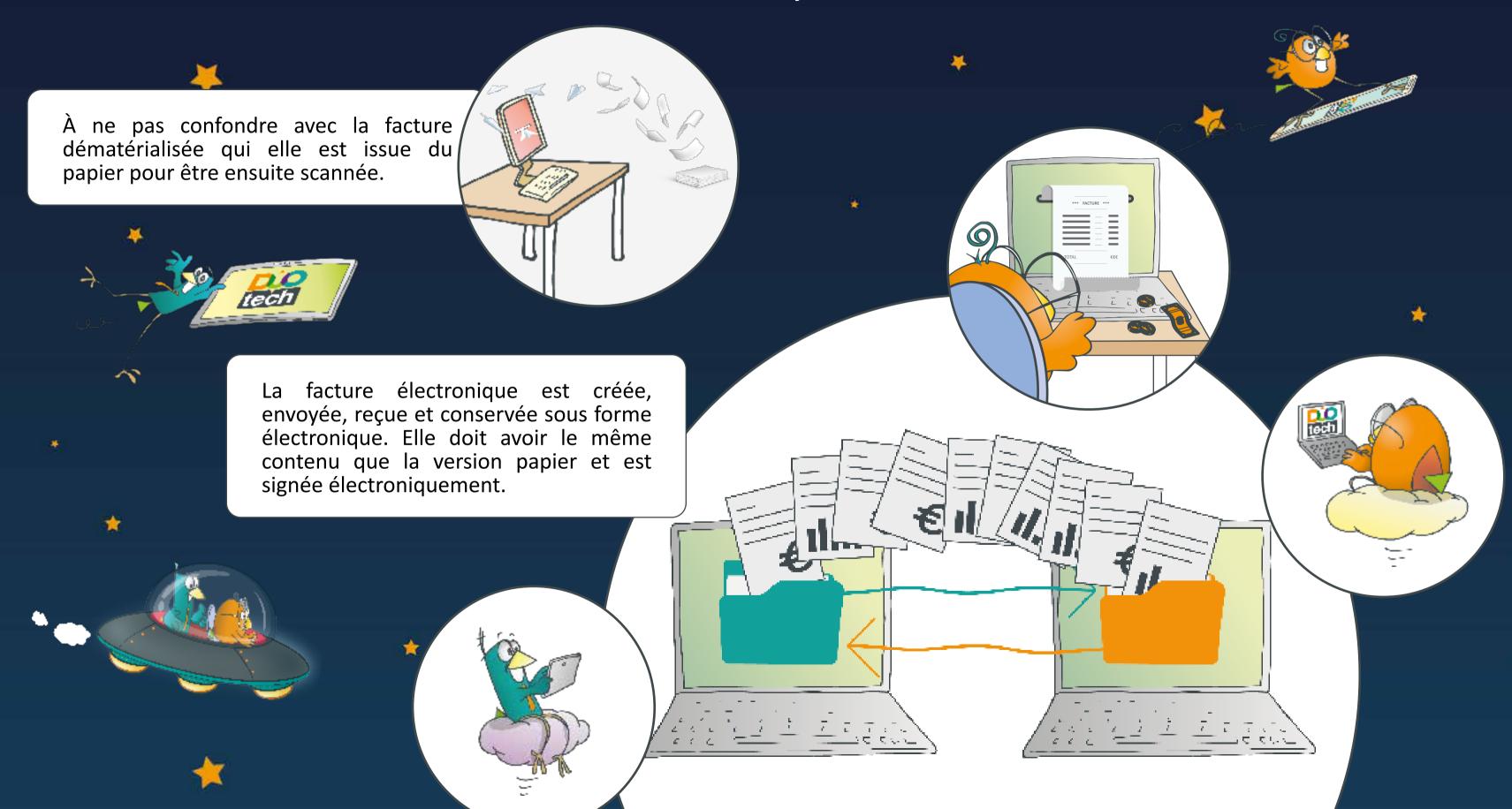


LIVRE BLANC FACTURE ÉLECTRONIQUE Taisons équipe

Comment s'y préparer 🚜



LA FACTURE ÉLECTRONIQUE, QU'EST-CE QUE C'EST ?





Une conservation de 6 ans pour le droit fiscal et 10 ans pour le commercial est obligatoire.

Qui est concerné?





LA FACTURE X

C'est un nouveau standard de facture électronique composée de deux faces. L'une lisible pour l'homme (PDF) et l'autre lisible pour la machine (XML).

Elle permet à l'émetteur de créer une facture avec un maximum d'informations de manière structurée, et pour le destinataire d'en automatiser le traitement grâce à l'intégration automatisée.

Ce format peut être utilisé dans les échanges avec l'Etat (Chorus Pro) et avec tous les partenaires commerciaux.

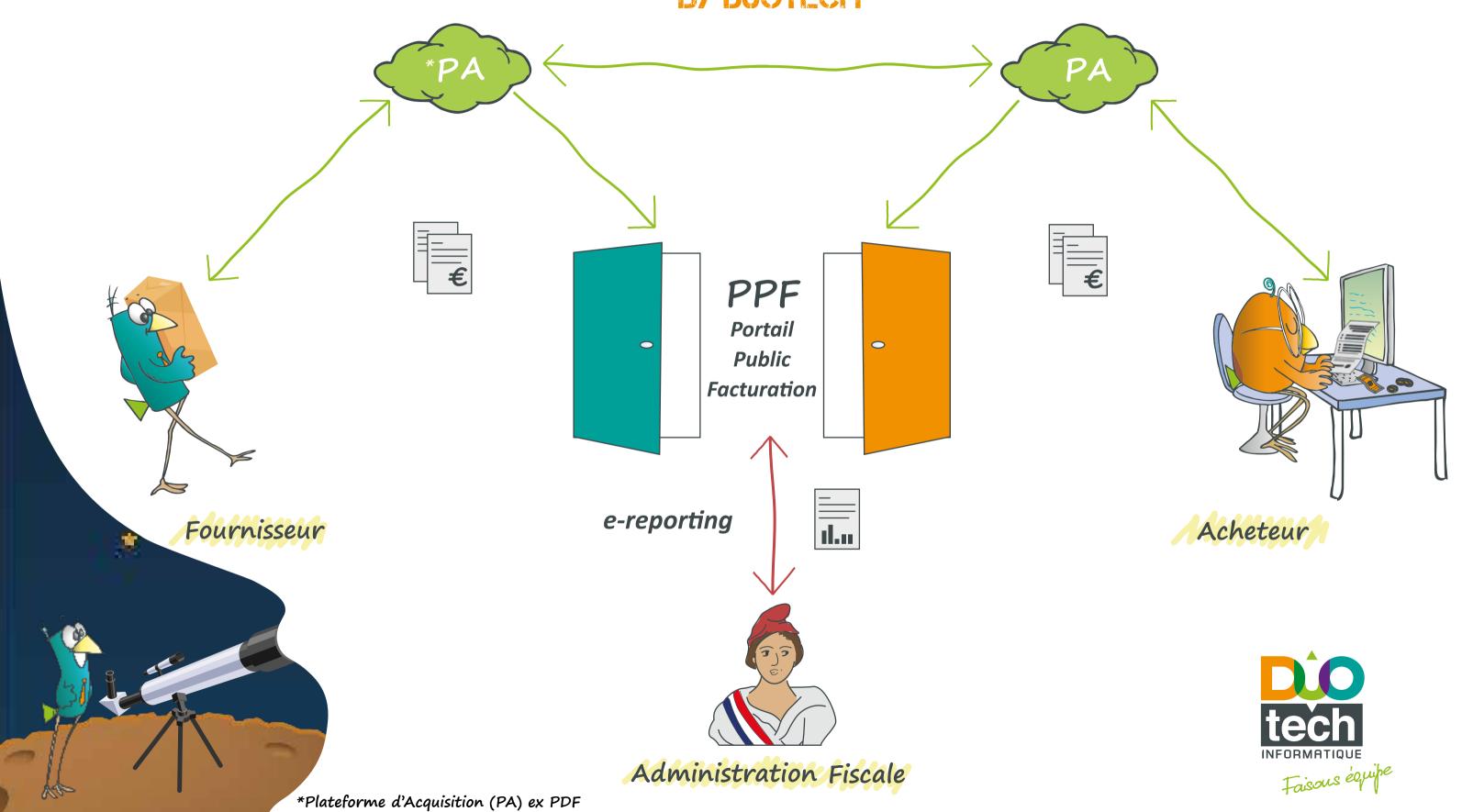
LA RÉFORME INTRODUIT DEUX NOTIONS

L'E-INVOICING: à savoir la dématérialisation des factures avec transmission des données à l'administration publique et le retour des statuts du cycle de vie des factures

L'E-REPORTING: permettant d'envoyer aux administrations, en plus de la facture dématérialisée, un rapport sur :

- les ventes en BtoC réalisées
- les achats et les ventes internationales BtoB comptabilisés
- les données de paiement pour les ventes relevant de la TVA sur les encaissements

« BANCO POUR LA FACTURE ÉLECTRONIQUE » BY DUOTECH



PLATEFORME D'ACQUISITION (PA) / PORTAIL PUBLIC DE FACTURATION (PPF)

QU'EST-CE QU'UNE PA: PLATEFORME D'ACQUISITION?

Une plateforme d'Acsuiqition (PA) est une plateforme de facturation privée, certifiée par l'état.

Son rôle: assurer la gestion et la transmission des factures électroniques entre les entreprises et avec l'administration fiscale. Avec la mise en place de la facturation électronique, c'en sera terminé de la transmission directe par mail entre le prestataire/vendeur et le client. L'envoi sera désormais intermédié par le biais d'une plateforme d'acquisition, (PA).

Après son émission, la facture sera transmise via la PA de l'entreprise émettrice vers la PA du client destinataire.

Dans les PA, des statuts de l'état d'avancement des factures sont obligatoires :

- *
- Déposé
- Rejeté
- Refusé
- Encaissé

QU'EST-CE QU'UN PFF : PORTAIL PUBLIC DE FACTURATION ?

Le PPF est le portail public de facturation, un portail mit en place par l'AIFE (Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat) sous la supervision de l'administration fiscale.

Le PPF sera connecté aux différentes PA pour :

- Lutter contre la fraude et réduire l'écart de TVA
- Suivre en temps réel l'activité économique
- Centraliser et répertorier le contenu des factures

